



CANADA

COMMENT INSCRIRE UN MEMBRE À PLUSIEURS CLUBS

INSCRIPTION MANUELLE

Date de mise à jour : 8 août 2019

IMPORTANT

Ce document décrit les processus de *libération* et de *partage* des comptes de membres entre les organisations dans le SGM.

Une fois qu'un compte de membre est *libéré* ou *partagé*, un administrateur peut ensuite inscrire un membre manuellement.

IMPORTANT

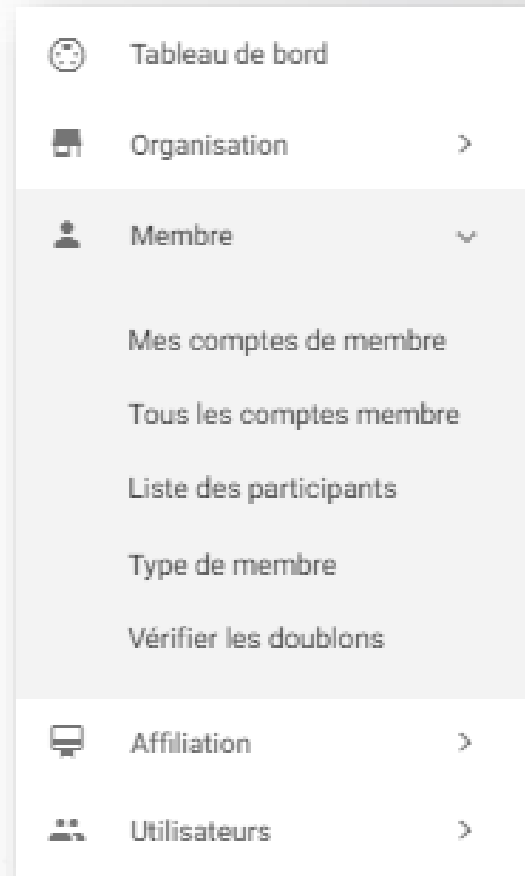
Libération : Quand un compte de membre est transféré (libéré), le compte de membre n'apparaîtra plus dans l'organisation qui a initié l'action.

Partage : Le compte de membre apparaîtra dans l'organisation destinataire et dans l'organisation qui a initié l'action.

ÉTAPE 1


Connectez-vous à votre
portail administratif dans le SGM.

ÉTAPE 2
Cliquez sur le
sous-onglet
**Mes comptes
de membres***.



*Les OSPT ont également accès au sous-onglet ***Tous les comptes membres***.

ÉTAPE 3

Sélectionnez  le membre.

ÉTAPE 4

Cliquez sur



LIBÉRER/PARTAGER LE MEMBRE

.

ÉTAPE 5

Sélectionnez *libération* ou *partage*,
et ensuite sélectionnez l'organisation.

ÉTAPE 6

Cliquez sur

LIBÉRER LE MEMBRE

DERNIÈRE ÉTAPE

Veillez confirmer la
libération ou le *partage*
avec l'organisation destinataire.



spordle

SOUTIEN TECHNIQUE

spordle en ligne



- ✓ Besoin d'aide? Cliquez [ici](#) pour soumettre une demande à Spordle.
- ✓ À la disposition des administrateurs de clubs et d'OPTS. **NE PAS** utiliser cette ligne directe en tant que membre.
- ✓ Spordle vous répondra dans un délai de deux jours ouvrables pour vous donner le soutien et les instructions nécessaires.

spordle numéro d'urgence



- ✓ 1 855 419-0101, poste 822
- ✓ Pour urgences **SEULEMENT**.
- ✓ À la disposition des administrateurs de clubs et d'OPTS. **NE PAS** utiliser cette ligne directe en tant que membre.
- ✓ Les appels seront transférés à un préposé de Spordle.